

L'héritage révèle les identités familiales

Dans *Deuils et Héritages*, la sociologue Nadia Veyrié aborde le thème de l'après-mort et notamment la question de la succession.

Entretien

Nadia Veyrié.

Enseigne la sociologie dans les universités de Montpellier et de Caen. Membre du CERReV (Centre d'études et de recherche sur les risques et les vulnérabilités).



Ouest-France

À partir de quand peut-on parler de succession et d'héritage ?

Dès le décès de la personne, la succession s'enclenche. Nous n'y pensons pas forcément, car c'est un moment douloureux. Mais ce processus est inévitable. C'est l'entrée en lice du Droit, avec désignation des héritiers et division des biens. L'héritage peut être conflictuel. Au-delà de leur valeur pécuniaire, certains objets possèdent une valeur affective, comme la maison familiale. L'héritage des biens matériels s'effectue souvent en toute « logique » : le linge de maison revient aux femmes et les outils de chasse aux hommes.

L'héritage, révélateur des identités familiales ?

Inévitablement ! Car même s'il n'y a pas de conflits liés à la répartition des biens matériels, il y a un conflit psychique. L'enfance ressurgit, ainsi que les tensions qui existaient entre

les individus à cette époque. Les identités se renforcent. Par exemple, la cupidité d'une personne, qu'elle avait réussi à camoufler au gré des années, peut refaire surface. Chacun tente de s'imposer. Pas forcément dans le but de s'accaparer un bien, mais pour renforcer sa place au sein de la fratrie.

Peut-on parler d'héritage lorsque les proches du défunt adoptent, après sa mort, ses gestes, son langage ?

C'est l'héritage symbolique, provoqué par l'absence. Les individus rattrapent des éléments liés au défunt, les renforcent, peut-être par peur de les oublier. Quand c'est un enfant qui décède, c'est différent, car cela ne rentre pas dans la logique de la vie. Les parents deviennent alors les héritiers des éléments liés à l'enfant disparu.

Existe-t-il une « bonne » façon de vivre un héritage ?

Je ne pense pas, mais il y a des moyens pour limiter les tensions. Les parents en fin de vie peuvent effectuer des donations afin d'amoinrir les conflits entre les enfants. Les rituels funéraires sont importants parce qu'ils donnent un sens au deuil et l'après-décès. Les notaires ont un rôle important : ils établissent le partage des biens en respectant les vivants.

Recueilli par
Éloïse AUBÉ.

Deuils et héritages, Le Bord de l'eau Éditions, 267 pages, 22 €.